GROUPE SCOLAIRE TRAYE BERNARD

Règlement intérieur

Préambule

Le présent règlement a pour but de :

Maintenir l'ordre et la discipline,
Permettre aux élèves d'évoluer dans un cadre de vie susceptible de favoriser au maximum le travail scolaire,
Les amener à observer en tout temps et en tout lieu, un comportement digne, à adopter une tenue exemplaire,
Les maintenir dans un cadre de sécurité, leur inculquer la notion de propreté, de ponctualité, de respect des adultes, du matériel et des locaux mis à leur disposition.
En un mot, les préparer à avoir un comportement responsable pour leur vie active future.

1/ Entrée et Sorties des élèves

A/ **Horaires :**

L'établissement est ouvert aux élèves du lundi au samedi.

- Les cours commencent les matins à **7h30** et se terminent à **12h20**, Et les après midi vont de **13h30** à **17h10.**
- Les élèves doivent être en classe 5 minutes au moins avant le début des cours.
- La récréation du matin débute à 10h15 et prend fin à 10h30 d'où les élèves doivent regagner les classes à 10h30 ; même ceux qui n'ont plus cours pour les études surveillées ou à la bibliothèque pour les élèves dont les salles de classes sont occupées, jusqu'à midi.
- Toute absence non justifiée sera sanctionné.

L'élève qui n'a pas cours

- Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école de son propre chef.
- La direction n'accorde l'autorisation qu'à la demande écrite des parents ou tuteurs légaux ou pour aller aux soins.

Tenue vestimentaire/ comportement

- Toute présence de l'élève au sein de l'établissement exige la tenue scolaire réglementaire même s'il n'a pas cours. Il doit y demeurer bien fourré.
- Les seules exceptions sont les après midi de mercredi et les samedi matin.
- Le port des bijoux, insignes, objets de valeurs, sont interdits.
- La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de ceux-ci

Tenue scolaire

Garçons : Deux(2) pantalons et **Deux(2**) chemises Kaki taillées dans le même tissu.

- Chaussures fermées **(Pas de sandalettes**), pas de **" Lékê"**.
- Cheveux bien coiffés **(sans fantaisie)**

Filles : Deux(2) jupes bleu marine longues jusqu'au niveau de la cheville **(Jupes paysannes de préférence)**

- Deux corsages blancs à manches courtes et avec col, chaussures fermées à talons plats, cheveux courts**. (pas de mèches).**

Sont considérées comme non réglementaires :

- Tenue civile
  Chemise ou corsage à manches longues

NB : Sont également interdits le port de casquettes, de blousons, le téléphone portable

Comportement

Il est strictement interdit de fumer, de consommer de l alcool, la drogue dans l'enceinte de l'établissement, ou aux abords de l'école, de manger ou de boire en classe, de jeter du papier ou tout autre objet dans la cour, Chaque élève doit se sentir responsable du maintien de la propreté de l'établissement et de la conservation du matériel.

Ainsi, est formellement interdit de :

- De marcher sur les chaises et les bancs.
- Jouer avec les robinets et les interrupteurs, et la pointeuse.
- Entasser ou verser les ordures devant la les salles ou dans les casiers
- Tout élèves surpris se livrant à des dégradations ou inscriptions quelconques sur les murs et passible d'exclusion.
- Dans tous les cas, les parents sont premièrement responsables des dégâts commis par leurs enfants.
- Les papiers et les détritus doivent être déposés dans les poubelles installées à cet effet.
- Les jus et la nourriture doivent être consommés sur place à la cantine et les bouteilles vides y rester

Circulation ou présence dans la cour et visites.

- Pendant les heures de cours, tout déplacement dans la cour de l'école est interdit aux élèves de même que les sorties de classe ou de l'enceinte de l'établissement sans autorisation.
- Pas de promenade dans les escaliers ou sur les paliers.
- Des jeux sur les terrains (foot, basket) sont interdits aux heures de cours et à midi sauf autorisation d'un enseignant.

Politesse dans l'établissement ou hors de l'établissement

Politesse vis-à-vis du personnel et des employés.
Sont interdits :

- Les violences verbales, les insolences et grossièretés à l'endroit de tout le personnel.
- Les bagarres et tout autre acte de violences
- Les escalades de la clôture
- Les jeux dangereux, jeux de cartes ou pokers, les pétards

Etudes surveillées

Les études sont obligatoires pour tous les élèves pendant les heures creuses. Ils sont tenus de rester en classe sous la surveillance du chef de classe.
Tout élève pris en déambulation pendant les heures de cours ou d'étude est passible d'une sanction (ramassage d'ordures ou -2 en conduite)

Cantine

Elle appartient exclusivement à l'établissement.
Les élèves ne peuvent y accéder que :

- De **07h00-07H25**
- Pendant la récréation **(10h15 – 10h30)**
- De **12h20 – 13h30**

Le Pointage

Le pointage se fait une seule fois, en dehors des heures de cours.

TOUT ELEVE INSCRIT AU GROUPE SCOLAIRE TRAYE BERNARD DEVRA SE CONFORMER AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT.

SIGNATURE DES PARENTS
Précédée de la mention
Lu et approuvé
Suivie des noms et prénoms

SIGNATURE DE L'ELEVE
Précédée de la mention
Je m'engage à respecter
Scrupuleusement ce règlement
Que j'ai bien lu et compris
Suivie des noms et prénoms